

LIGNE DE TRÉSORERIE 2023-2024

L'an deux mille vingt, le **mardi 04 avril 2023 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 28 mars 2023 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Étaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Paul BARRET
Mme Nathalie COURTRAI
Mme Gaëlle FAVENNEC

Procuration :

Gaëlle FAVENNEC donne procuration à David LAPPARTIENT

Étaient également présents :

Mme Muriel HASCOËT (directrice)
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle mer et littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

LIGNE DE TRÉSORERIE 2023-2024

L'ouverture d'une ligne de trésorerie offre une grande souplesse dans la gestion des paiements : possibilité d'utiliser des crédits en cas de besoin et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet notamment en cas de dépenses réalisées avant perception des recettes.

Le contrat actuel souscrit auprès du Crédit Agricole et acté après délibération du Bureau est arrivé à échéance le 12 janvier 2023.

Le dernier tirage d'une ligne de trésorerie (150 000 euros) a été nécessaire fin janvier 2021. La Trésorerie s'élève à ce jour à + 94 842.62 €.

Dans le cas d'un recouvrement tardif par nos partenaires (émission des titres relatifs aux cotisations statutaires plus tardive cette année), l'utilisation d'une ligne de trésorerie pourrait être nécessaire pour assurer les possibilités de paiement ponctuellement.

Pour rappel ci-dessous une synthèse des conditions du contrat actuel :

- Montant emprunté : 270 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois moyenné
- Marge : 1.71 %
- Frais de mise en place : 0,20 %
- Montant minimum des tirages et remboursements : 5 000 €
- Facturation des intérêts : trimestriellement par débit d'office
- Aucune commission d'engagement.
- Aucune commission de non-utilisation

En dehors des frais de dossier (696.08 € en 2020), ce type de contrat s'engendre aucun frais de fonctionnement s'il n'est pas utilisé.

Les conditions proposées par le Crédit agricole pour le renouvellement d'un an (2023-2024) diffèrent des modalités du contrat actuel compte tenu de la hausse du coût de liquidité actuel.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité d' :

- AUTORISER le Président signer la proposition du Crédit agricole
- AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs au contrat de ligne de Trésorerie.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT